

**COMMUNE D'ALLEVARD**

**(ISERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

**Présents** : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Fabienne LEBE, Christine PALMERO

**Pouvoirs** : Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD  
Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI  
Patrick MOLLARD, pouvoir à Martine KOHLY  
Béatrice BON, pouvoir à Françoise TRABUT  
Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH  
Nathalie HAILLEZ, pouvoir à Rachel SAUREL

**DELIBERATION N° 42/2023 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023**

Madame Françoise TRABUT, Conseillère Municipale déléguée au protocole et à la vie associative, et Monsieur Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Adjoint au Maire en charge de la Culture, du Sport, du Patrimoine et de la relation aux cultes, présentent au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subvention aux associations, au titre de l'année 2023.

Ils précisent que ces propositions ont été présentées à la commission Culture, Patrimoine, Vie associative et sport du février 2023 et du 10 mai 2023 et qu'un travail a été effectué par la commission pour définir des critères d'attribution des subventions.

Ces critères feront l'objet d'une présentation et d'un échange avec les responsables d'association à la rentrée pour une application en 2024.

Aussi pour l'exercice 2023 il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les montants attribués en 2022 à quelques exceptions près.

Notamment concernant l'association « Allevard Evènements » compte tenu du montant attribué il convient de conditionner le versement de la subvention à la signature d'une convention de partenariat.

Ce point fera l'objet d'une délibération spécifique

NOMS DES ASSOCIATIONS	Montant 2022	Montant 2023	
A2S	100 €	100 €	
A TOI DE JOUER	200 €	700 €	En 2023: sub exc 500 euros pour organisation festival
ACTPA	2 500 €	2 500 €	
AEARC - peinture	300 €	300 €	
AIKIDO TAKEMUSU	0 €	100 €	
ALLEV'ART EN BELLEDONNE	500 €	500 €	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	400 €	400 €	
ASSOCIATION DE PECHE D'ALLEVARD	310 €	310 €	
BASKET PAYS D'ALLEVARD	600 €	600 €	
BREDA ROC	400 €	400 €	
CERCLE NAUTIQUE	300 €	300 €	
CHASSE	370 €	370 €	
CHORALE D'ALLEVARD	300 €	300 €	
CLUB LOUARAZ	250 €	250 €	
DECLIC A CHEVAL	250 €	250 €	
EN Cie DE CECILE	250 €	250 €	
FNACA	100 €	100 €	
GITARE EN SCENE	600 €	300 €	
HAND-BALL CLUB PAYS D ALLEVARD	800 €	800 €	
HARMONIE D'ALLEVARD ET RALLYE BREDA	2 400 €	2 400 €	
HATHA YOGA	230 €	230 €	
HELLO	150 €	150 €	
HOP AND DANCE	1 200 €	1 200 €	
JUDO-CLUB D'ALLEVARD	3 000 €	3 000 €	
KARATE CLUB	200 €	200 €	
LES FOURMIS	120 €	120 €	
LES CHAPLADIOTS	100 €	100 €	
LES CRINQUIGNOTES	100 €	100 €	
LOUEURS DE MEUBLES ALPA	100 €	100 €	
LUDOTHEQUE	400 €	400 €	
MANON DANS SON MONDE	800 €	800 €	
PAYS D'ALLEVARD FOOTBALL CLUB	1 700 €	1 700 €	
PETANQUE DU PAYS D'ALLEVARD	150 €	150 €	
PETITS YOGIS 38	150 €	150 €	
RETRO AUTOMOBILE	150 €	150 €	
ROUE LIBRE D'ALLEVARD	300 €	300 €	
SKI-CLUB ALLEVARDIN	1 170 €	1 870 €	En 2023: sub exc 700 euros pour organisation 100 ans du Club
SKI-CLUB DU BARIOZ		300 €	
TENNIS DE TABLE ALLEVARDIN	1 000 €	1 000 €	
TENNIS-CLUB D'ALLEVARD	1 800 €	1 800 €	
TERRE ET BARBOTINE	200 €	200 €	
USEP	160 €	160 €	
VOLLEY-BALL ALLEVARDIN	470 €	470 €	
YOGA CLUB	180 €	180 €	
<b>SOUS -TOTAL</b>	<b>24 760 €</b>	<b>26 060 €</b>	

AUTRES SUBVENTIONS	Montant 2022	Montant 2023	Commentaire
A.D.M.R ASS. LOCALE BRAMEFARINE	5 900 €	5 900 €	
A.D.M.R ASS. LOCALE BRAMEFARINE- LOYER	1 400 €	1 400 €	
AMICALE DU PERSONNEL	8 000 €	8 000 €	
NEXTAPE -Festival FLOWER'S TOUR	0 €	1 500 €	
BATEAU DE PAPIER - FOLLES JOURNEES DU CLOWN	5 000 €	5 000 €	
PROTECTION DES CHATS	400 €	400 €	Convention spécifique avec la Fondation 30 millions d'Amis
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>20 700 €</b>	<b>22 300 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>45 460 €</b>	<b>48 360 €</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2023 telle que proposée ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2023

**Vote : 23 voix pour**

**3 voix contre (Jean-Luc MOLLARD, Fabienne LEBE, Christine PALMERO)**

**1 abstention (Carin THEYS)**

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sidney REBBOAH